Rapport sur le mont *Jorla* (Armendarits-Méharin)

1. Présentation

Sur la frontière entre Armendarits et Méharin, au environs des coordonnées 43.313919, -1.152108, se trouve une borne délimitant les deux communes sur la hauteur d'une colline. Cette borne, ainsi que la colline sur laquelle elle se trouve , est désignée sur toute carte historique sous le nom de *Jorla*, un toponyme qui semble disparu des lieux aujourd'hui.

Le monticule, d'environ 0.3 km^2 et en forme de "U", comporte deux sommets de 195 et 193m de haut. La majorité du relief se trouve dans le territoire de Méharin, croisant la frontière avec Armendarits à son sommet de 195m.

2. Toponymie

Notre première attestation du nom du relief nous vient du Cadastre Napoléonien d'Armendarits qui cite le *Sommet Jorla* en 1832. Depuis, la graphie change très peu (échangeant parfois *j-* pour *y-*), à part une attestation de *yorla tipi* pour désigner le plus petit sommet, préservée dans une carte amatrice du XIXe siècle.

Le nom de la colline nous préoccupe étant donné qu'il invite à une analyse de **jaur-olha* ou "cabane seigneuriale", impliquant l'existence d'une ancienne cabane, aujourd'hui disparue, dépendant

soit du château d'Armendarits, soit de celui de Méharin. L'étymon serait composé de *jaun* "seigneur" qui devient *jaur-* en composition (cf. Jauregi, Jauretxe, etc...) et *olha* "cabane", qui par contraction, à la manière de *Ibarrola* > *Ibarla* fait **jaurla*. Finalement par réduction de la diphtongue on tombe sur le *Jorla* connu aujourd'hui (cf. Herauritz > Heroritz).

3. Anciennes représentations cartographiques

Le monticule n'est pas assez grand pour figurer ni sur la Carte de Cassini ni sur celle de Roussel-La Blottière. Il faudrait attendre les cartes et cadastres plus détaillés du XIXe siècles pour trouver les premières attestations du mont Jorla.

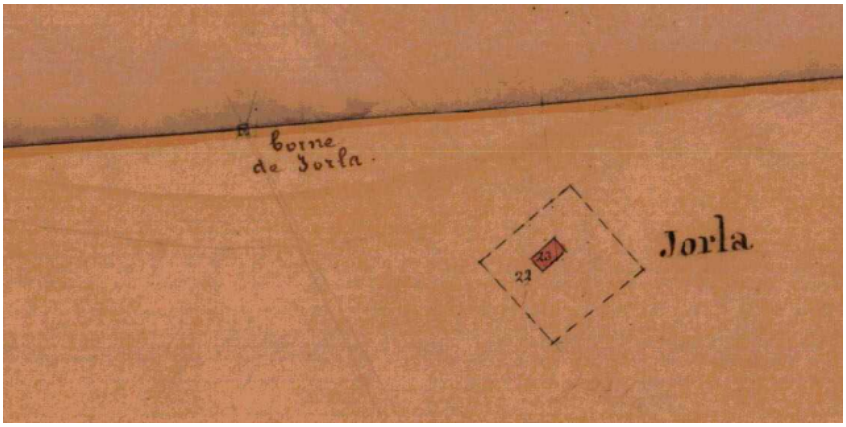

1832 - Cadastre d'Armendarits, Section B, Feuille 1

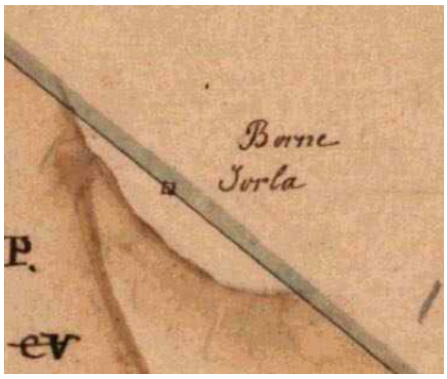

1832 - Cadastre d'Armendarits, Tableau d'Assemblage

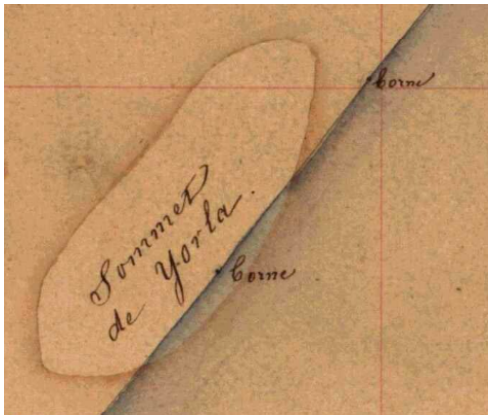

1835 - Cadastre de Méharin, Tableau d'Assemblage

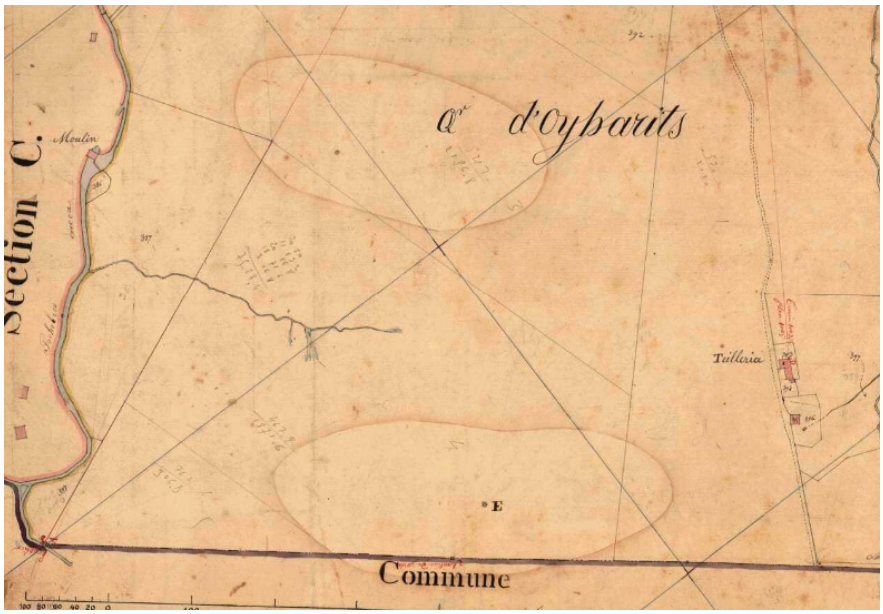

1835 - Cadastre Napoléonien de Méharin, Section B, Feuille 3

1845 - Carte de l'État Major

1950 - Carte Scan 50

XXIe siècle, Cartes IGN

Yorla, mont. c^ne d'Armendarits et de Méharin.

Une attestation supplémentaire se trouve *Yorla* dans Raymond (1863) | *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées,* p. 175.

XIXe siècle, *plan dé la lande doyharits et de la montagne d'elhine*

4. Patrimoine archéologique

Nous allons présenter ici rapidement le patrimoine et l'intérêt archéologique des lieux, dont la toponymie indique une structure antérieure au XIXe siècle. Nous avons cartographié le mont à l'aide de Google Earth pour mieux placer les sites d'intérêt particulier. Les délimitations de la topographie du relief sont indiquées par le contour bleu foncé; la frontière Armendarits-Méharin est illustrée par la ligne bleu marine; les chemins figurant dans le Cadastre et le Recueil de Sacaze (XIXe siècle) sont illustrés par les lignes jaunes, et ceux qui sont impliqués par les photos aériennes des années 50

(disponibles sur le site IGN), figurent en rouge. L'emplacement des sommets et des chemins est indiqué et permet de mieux localiser les autres sites sur le mont.

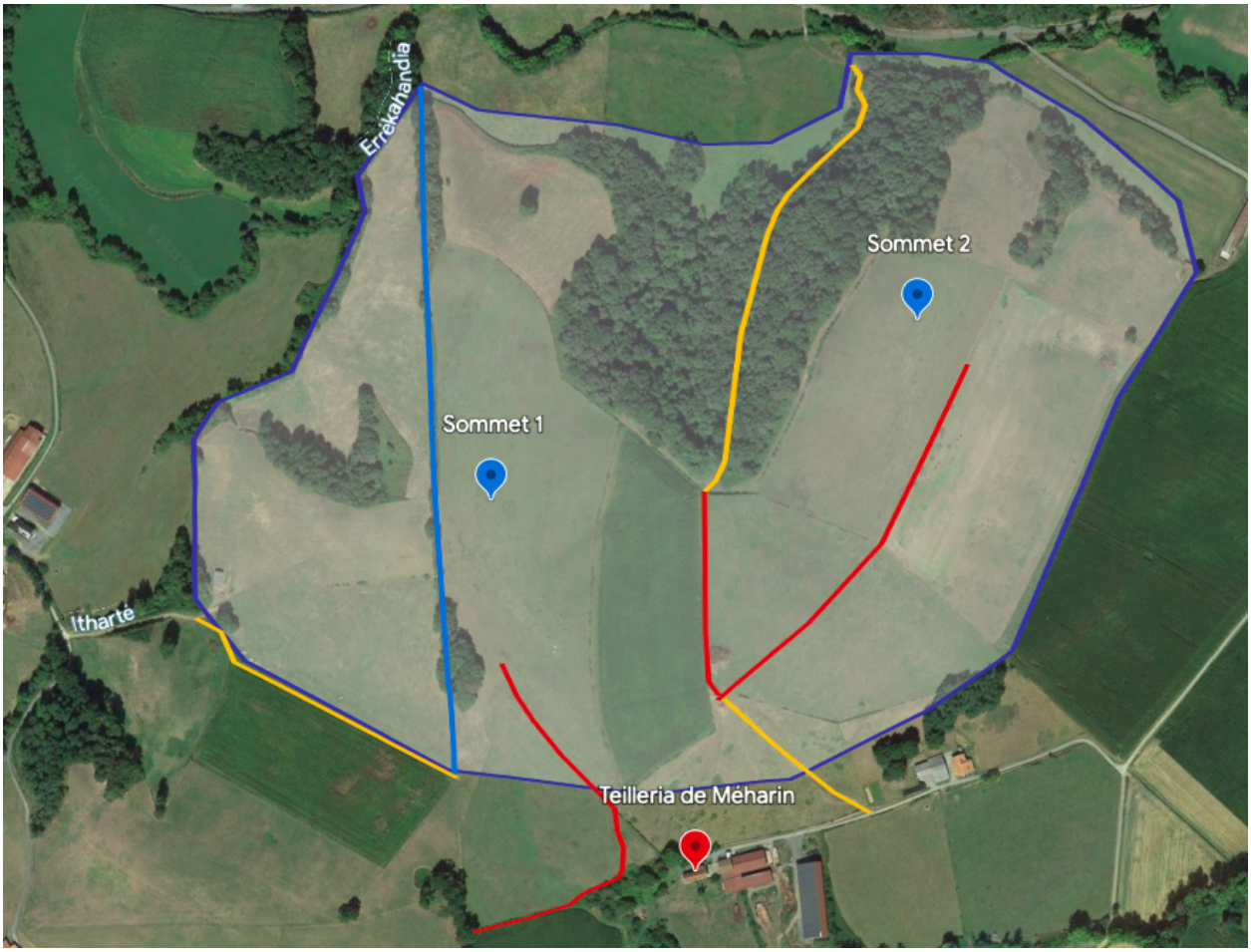

4.1. XXIe et XXe siècles

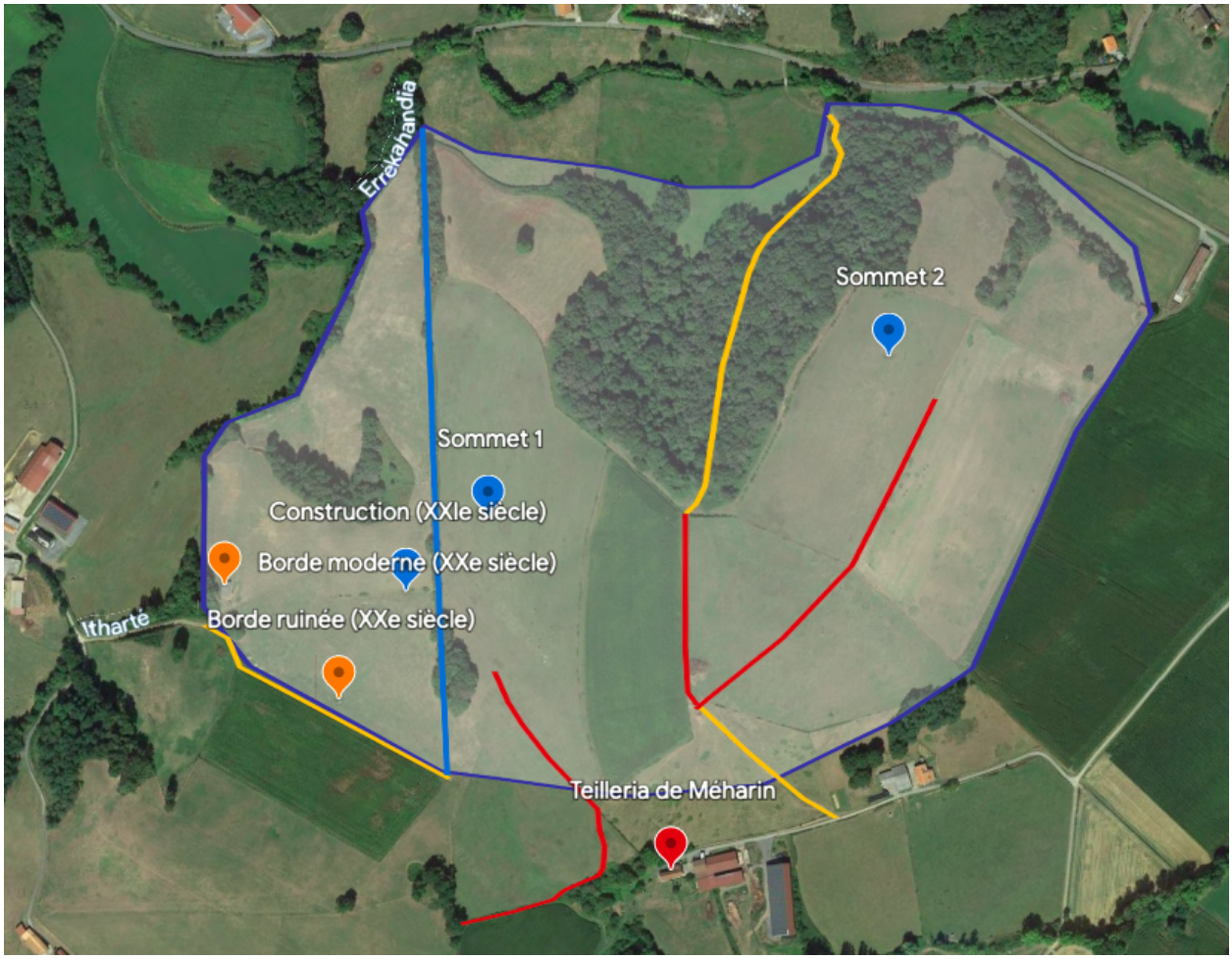

La plupart du patrimoine archéologique récent se trouve du côté d'Armendarits, avec quelques bordes, dont une est détruite dans la seconde moitié du XXe siècle selon les photos aériennes.

4.2. XIXe siècle

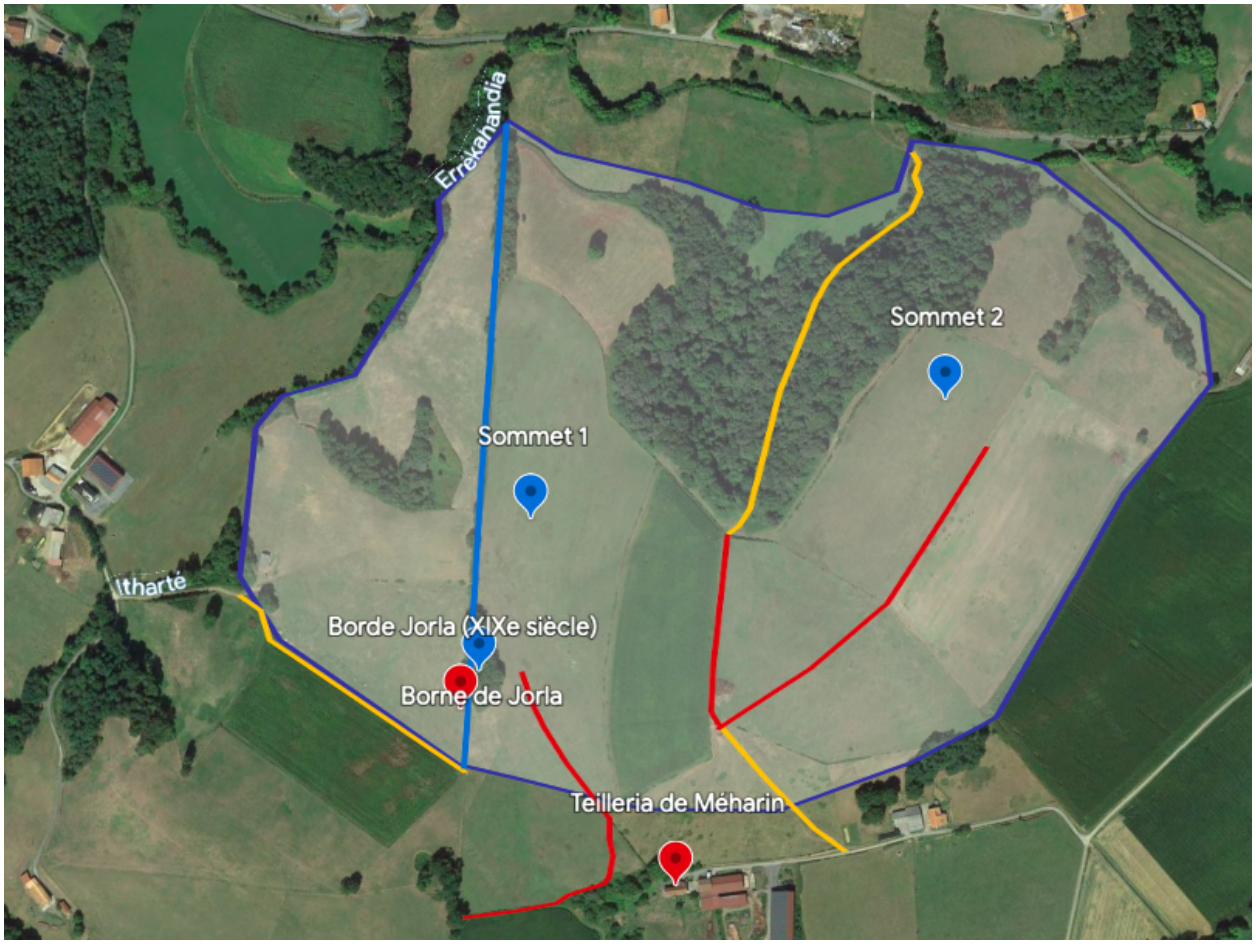

Au XIXe siècle, c'est le Cadastre Napoléonien qui nous fournit quelques informations sur des structures présentes près de la frontière Armendarits-Méharin. Tout d'abord, la "Borne de Jorla" (en bleu) comme matérialisation de la frontière, est obscurcie par les arbres servant de délimiter la frontière, mais est constituée sans doute par une grande pierre plantée dans la terre comme en est la coutume des bornes pastorales. La localisation de la borde nommée tout simplement *Jorla* dans le Cadastre d'Armendarits peut être approximée sur la carte avec une légère dépression dans le terrain; elle est certainement détruite au début du XXe siècle, accessible facilement par le "Chemin du Moulin" cité dans le Recueil de Sacaze.

4.3. XVIIIe siècle ou avant

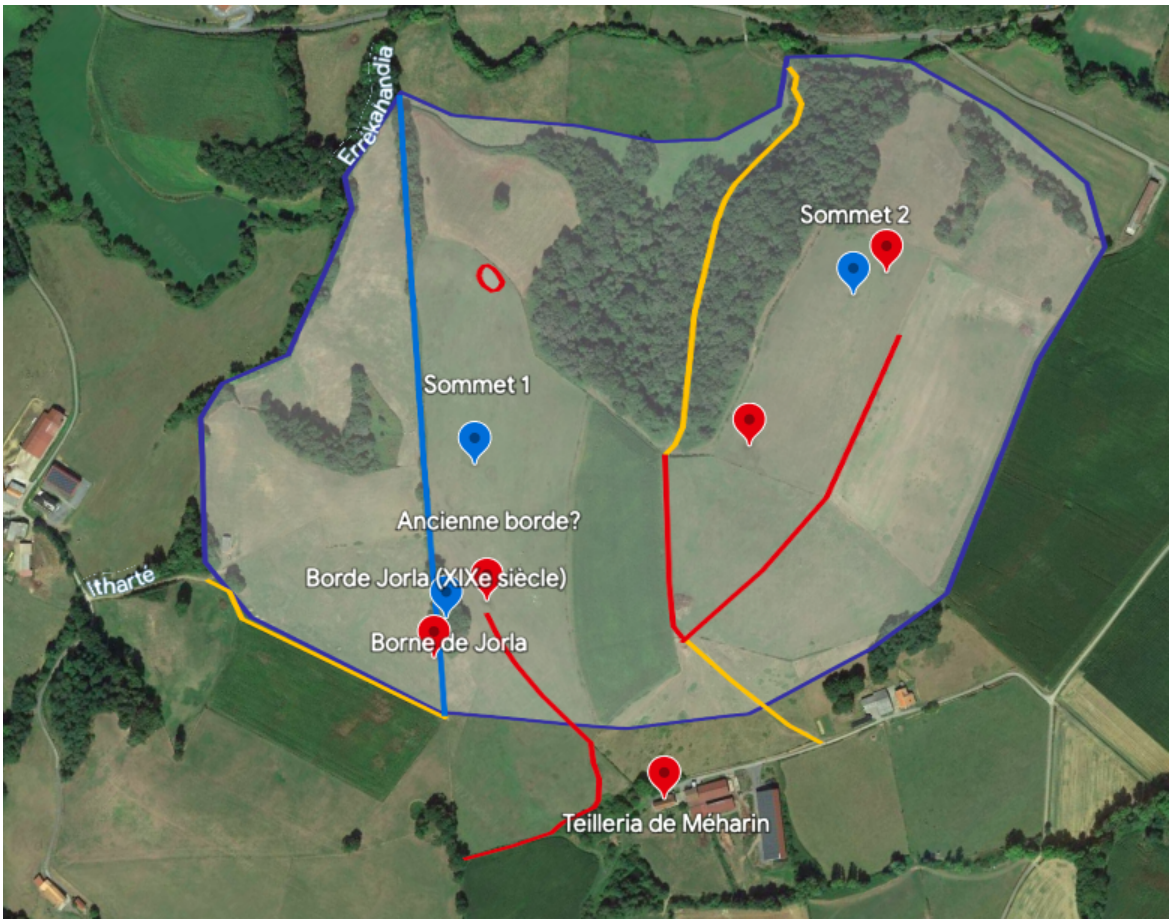

La question de cette "cabane seigneuriale" demeure toujours. Où était-elle? Quand fut-elle construite? De quel château dépendait-elle? N'ayant pas accès aux lieux, nous essayons de répondre à ces questions grâce à la topographie et les photos aériennes. On propose quelques possibilités :

1. Tout d'abord il se peut que l'ancienne cabane fut tout simplement convertie ou reconstruite en la borde "Jorla" figurant dans le Cadastre d'Armendarits! Dépendant de la maison noble ou château d'Armendarits (aujourd'hui le manoir Jaureguia reconstruite au XVIIe siècle), elle serait alors proche de la borne entre les deux communes, sur une dépression du terrain facile d'accès par le "Chemin du Moulin" attesté depuis le XIXe siècle, et le chemin proche de la maison Teilleria de Méharin.

2. À la toute fin du chemin proche de la maison Teilleria de Méharin, il y a une décoloration visible de même forme et taille d'une borde ruinée. Étant données sa proximité du chemin susdit et sa vue sur la vallée d'Armendarits de sa position élevée, on ne peut ignorer l'existence possible et même probable d'une ancienne borde pastorale ou même la cabane impliquée par le toponyme *Jorla*.

3. Notre carte souligne quelques anomalies du terrain (décoloration ou autre) qui peuvent trahir l'existence d'une ancienne structure, toutes du côté de Méharin. Les trois ne sont pas difficiles d'accès, proches de chemins et de clôtures, sont situés sur un terrain plat ou une dépression, et font vue de leur hauteur sur l'étendue des landes environnantes comme serait attendue d'une "cabane seigneuriale".

4. Il se peut toujours que cette ancienne cabane n'eut laissé aucune trace visible aujourd'hui du point de vue aérien, et qu'on aurait raté la cible au cours de nos recherches. Peut-être que la "Borne de Jorla" fut construite elle-même sur les ruines de l'ancienne cabane cachée par les arbres aujourd'hui. Il faudra bien plus de recherches pour éclaircir la question.

- Jean-Max Fawzi, le 2 Juin, 2023. -